

## Programme de la Formation

# PLU - FAIRE UN PROJET AVEC LE PLU 3.1 DE BORDEAUX METROPOLE

2 jours soit 14 heures de formation

## CONTEXTE GÉNÉRAL

Cette formation est incontournable pour tout acteur de l'urbanisme et de la construction en charge de projets sur la métropole bordelaise. Elle peut être précédée par une formation de base "[LA REFORME DU PLU : clés de lecture du nouveau règlement et outils d'urbanisme de projet](#)".

## OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

L'objectif principal de cette formation est de permettre au participant de développer des projets sur la métropole bordelaise, en respectant le règlement d'urbanisme.

## PUBLIC CIBLE

Professionnels du cadre bâti, agents des collectivités locales ou territoriales, promoteurs, bailleurs sociaux, agents immobiliers, urbanistes, architectes, paysagistes, géomètres, notaires, bureaux d'études, etc.

## PRÉREQUIS

Connaissance du processus de production du projet.

## MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Avant la session, un questionnaire de positionnement préformation est proposé aux participants, afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction des profils et des attentes de chacun.

Il sera complété dès l'ouverture par un tour de table de présentation.

Ensuite, plusieurs évaluations ponctueront la formation, sous forme de quiz, d'exercices, de jeux de rôle ou d'échanges oraux.

Le dernier jour, un bilan oral permettra de revoir ensemble les points d'acquisition de ces journées et il sera complété par un questionnaire qualité transmis par mail.

Une attestation de formation avec autoévaluation sera ensuite transmise sur l'adresse personnelle du participant.

## Module PLU 3.1

2 jours soit 14 heures de formation

## Modalité d'apprentissages :

## OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

### La première journée vise à :

- acquérir une bonne connaissance du projet de développement de l'agglomération et des dispositions du futur PLU?3.1 qui en découlent.
- donner les clés de lecture de tous les volets du nouveau document réglementaire.
- aborder la conception et la gestion des projets de manière qualitative, à l'échelle de l'aménagement d'ensemble.

### La deuxième journée permet de développer tous les aspects de la conception du projet, de l'organisation du plan de masse à la définition des constructions et des aménagements extérieurs. Il aborde l'ensemble des volets liés :

- à la voirie et au stationnement ;
- à l'implantation et à la volumétrie des constructions neuves ;
- aux travaux sur les constructions existantes ;
- à la réalisation des espaces végétalisés.

## FORMATEUR(S)

LE CALVE Catherine - Architecte - Urbaniste

## OUTILS PÉDAGOGIQUES

Travail sur des cas de figure concrets, sur la base de questions posées par les participants lors du premier module.

## PROGRAMME

### journée 1

#### **9h00 | Accueil - présentation du module**

#### **9h00 - 9h30 | Les grandes étapes du processus d'élaboration du PLU 3.1**

Le contexte juridique, l'obligation d'élaborer un nouveau document 3 en 1 ; la co-construction du document? : des ateliers de coproduction urbaine au processus de traduction réglementaire ; les dernières étapes avant l'approbation du document.

#### **9h30 - 10h30 | Les enjeux métropolitains et les objectifs poursuivis par le PLU 3.1**

Les grands axes des politiques métropolitaines et leur traduction dans les documents de planification : du SCoT au PLU 3.1 ; les orientations fixées par le PADD et les POA (Programmes d'Orientations et d'Actions) en matière d'habitat et de mobilité ; le rapport de présentation. Un document utile à la compréhension du projet d'aménagement et des déclinaisons réglementaires.

*10h30 - 10h45 | Pause*

#### **10h45 - 12h30 | L'architecture des documents réglementaires**

Les différents volets réglementaires ; les nouveaux outils ; l'architecture du règlement ; les évolutions de fond et de forme entre le PLU opposable et le PLU 3.1.

*12h30 - 13h30 | Déjeuner*

#### **14h00 - 14h45 | Définir le projet**

Lire une planche de zonage ; identifier les dispositions et servitudes fixées sur l'unité foncière ; appliquer en parallèle les POA et les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) contenues dans les «?livrets de quartier?» et le règlement ; cas concrets.

#### **14h45 - 15h45 | Établir la programmation de l'opération**

Comprendre les orientations en matière d'habitat sur la commune concernée, développer le programme de l'opération en compatibilité, le cas échéant, avec les Orientations d'Aménagement et de Programmation contenues dans les livrets de quartier? ; appliquer les dispositions en matière de diversité et de mixité sociale dans le logement, de maintien de la diversité commerciale? ; cas concrets.

*15h45 - 16h00 | Pause*

#### **16h00 - 17h00 | Élaborer le projet d'aménagement avec les composantes du site et le contexte environnant**

Tirer parti du patrimoine naturel ou bâti du site ; appliquer les dispositions de mise en valeur du patrimoine et du paysage contenues dans le règlement ; cas concrets.

### journée 2

#### **9h00 | Accueil - présentation du module**

#### **9h00 - 9h30 | Esquisser le plan de masse**

Organiser le bâti sur le terrain en fonction des règles de morphologie urbaine ; jouer avec les emprises obligatoires en pleine terre ; définir les formes urbaines possibles au regard du contexte.

#### **9h30 - 10h30 | Dessiner les espaces publics ou communs, gérer le stationnement**

Définir les principes de desserte et d'accès de l'opération, en compatibilité, le cas échéant, avec les Orientations d'Aménagement et de Programmation fixées dans les livrets de quartier ; dimensionner et traiter les voiries et les espaces publics en fonction des usages attendus et du caractère des lieux ; gérer le stationnement des véhicules et des deux roues ; cas concrets.

*10h30 - 10h45 | Pause*

#### **10h45 - 12h30 | Composer la volumétrie des constructions nouvelles, modifier les constructions existantes**

Appliquer les dispositions morphologiques pour les constructions nouvelles et pour les travaux sur les constructions existantes? ; répondre aux règles d'objectif ; jouer avec les dispositions spécifiques pour les constructions et aménagements particuliers ; cas concrets.

*12h30 - 13h30 | Déjeuner*

#### **14h00 - 14h45 | Intégrer les constructions**

Traiter l'aspect extérieur des constructions en application des dispositions du secteur et en fonction du contexte urbain ; préserver et mettre en valeur les

éléments bâtis remarquables ; aménager les abords des constructions.

**14h45 - 15h45 | Aménager les espaces végétalisés**

Organiser les espaces végétalisés ; utiliser le coefficient de biodiversité ; gérer les eaux pluviales sur la parcelle ; cas concrets.

*15h45 - 16h00 | Pause*

**16h00 - 17h00 | Questions spécifiques et études de cas**

proposés par les participants

**17h00 | Conclusion de la formation**